



Organisme de support et d'entraide pour les femmes de Montréal et de la grande région métropolitaine, vivant des difficultés en lien avec la rupture de couple/le divorce.

---

Montréal, le 30 janvier 2014

**L'honorable Steven Blaney**  
Ministre de la Sécurité publique  
[Steven.Blaney@parl.gc.ca](mailto:Steven.Blaney@parl.gc.ca)

**L'honorable Chris Alexander**  
Ministre de l'Immigration  
[Chris.Alexander@parl.gc.ca](mailto:Chris.Alexander@parl.gc.ca)

**Objet : Demande d'intervenir pour régulariser le statut de Madame Ivonne Angelina Hernandez Segura et empêcher sa déportation**

Monsieur le Ministre Blaney,  
Monsieur le Ministre Alexander,

Nous voulons signifier par la présente notre indignation quant à l'actuelle détention de Madame Ivonne Angelina Hernandez Segura au Centre de prévention de l'immigration de Laval, ressortissante mexicaine ayant jusqu'à tout récemment trouvé refuge dans une maison d'hébergement pour femmes violentées à Montréal.

Ivonne Angelina Hernandez Segura, une survivante de violence conjugale qui est sans statut au Canada depuis un an et demi, a été arrêtée le 22 janvier vers 16h lors d'une intervention planifiée impliquant la police et les autorités frontalières. L'embuscade a eu lieu dans un endroit public, soit la station de métro Berri-UQAM. Madame Hernandez Segura a été arrêtée alors qu'elle s'apprêtait à aller chercher son fils de 1 an qui était avec son ex-conjoint. Incarcérée puis relâchée contre une caution de 4 000 \$ le 24 janvier dernier, elle fait maintenant face à la déportation, dont la date n'est pas déterminée. Si elle est déportée, elle sera séparée de son fils, peut-être pour toujours.

Comme nombre de femmes immigrantes vivant de la violence conjugale, Madame Hernandez Segura était sous l'emprise de son conjoint qui lui promettait, d'une part, le parrainage afin de régulariser sa situation et, d'autre part, la menaçait de la faire déporter si elle n'obtempérait à toutes ses demandes et brisait le mur du silence en entreprenant des démarches afin de s'affranchir de ce contexte de violence quotidienne.

La Dre Marie-Michelle Bellon, médecin traitant de Madame Hernandez Segura, a affirmé : « elle m'a parlé d'un climat de violence psychologique, de menaces à son intégrité physique, et m'a mentionné que son conjoint la menaçait régulièrement de la dénoncer aux agentEs\* d'immigration afin de la faire renvoyer au Mexique. [...] Sur la base de mes rencontres avec Madame Hernandez, il ne fait aucun doute pour moi qu'elle désirait avant tout prioriser l'épanouissement de son fils et jugeait que la tension à la maison était si insoutenable qu'elle nuisait au bien-être de son enfant. »

Le 11 décembre 2013, Madame Hernandez Segura a fui son domicile avec son fils et s'est réfugiée dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, le Parados, membre de la *Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec*. Son ex-conjoint l'a alors promptement dénoncée auprès des autorités, ce qui lui fait perdre la garde de son enfant. Pourtant, tout au long de son séjour au Parados, l'équipe d'intervention a pu observer que Madame Hernandez Segura est une mère aimante qui entretient un lien d'attachement profond avec son fils. Malheureusement, ni la violence conjugale, ni ses capacités parentales n'auront fait le poids face à la justice et son fils lui a été retiré parce qu'elle est sans statut au Canada. Cela constitue une grave situation de revictimisation pour cette femme qui lutte pour sa sécurité, sa liberté et le bien-être de son fils.

En effet, dans un jugement rendu le 10 janvier dernier, un juge a accordé la garde de l'enfant au père, apparemment en citant le statut d'immigration précaire de Madame Hernandez Segura, alors que cette dernière était en sécurité dans une maison d'hébergement pour femme victime de violence conjugale et leurs enfants. Madame Hernandez Segura a obtenu la permission de voir son fils 6 heures par semaine. C'est à l'occasion d'une de ces visites, le 22 janvier 2014, vers 16h00, que madame Hernandez Segura a été arrêtée lors d'une embuscade planifiée à la station de métro Berri-UQAM.

Le ministère de l'Immigration se propose de la déporter au Mexique, son pays d'origine, où elle risque de subir davantage de violences. Cette situation va à l'encontre des valeurs québécoises et canadiennes d'ouverture, de tolérance et de protection des victimes. Bien qu'elle soit sans statut d'immigration, elle doit être protégée en vertu des Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, qui plus est par la Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale qui stipule clairement dans ses principes directeurs le droit à la sécurité et à la protection des victimes femmes et enfants. Cette situation est également contraire à nombre de conventions et déclarations internationales signées et ratifiées par le Canada (lui imposant donc des obligations de protection): Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Protocole de Beijing, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention sur les droits de l'enfant, Convention de Genève, etc.

Madame Hernandez Segura est arrivée au Canada en juillet 2009 et a déposé une demande d'asile. **Elle fuyait la violence de son conjoint policier au Mexique**. En octobre 2011, sa demande d'asile a été rejetée et en juillet 2012 elle a reçu un ordre de renvoi. Plutôt que de retourner confronter le danger réel auquel elle fait face au Mexique, elle a décidé de joindre les rangs du quelque demi-million de gens qui vivent sans papiers au Canada et qui constituent l'un des groupes les plus vulnérables et les plus exploités de notre société.

Au Canada, sans statut, sans revenu, avec un enfant et victime de violence conjugale, Madame Hernandez Segura était effectivement des plus vulnérables et ne savait plus vers qui se tourner pour chercher de l'aide. Chaque pas à l'extérieur du lieu sécurisé qu'est une maison d'hébergement pour femmes violentées représentait un risque de revictimisation pour elle, de la part des autorités, des systèmes sociojudiciaires et de son conjoint. Une peur et une menace constantes tant dans la sphère privée que publique. Qu'avons-nous fait pour protéger cette femme qui vit dans la peur depuis des années ?

Dans ce cas, cette mère s'est vue retirer la garde de son fils - peut-être pour toujours - en raison de son statut migratoire. Cette situation est inacceptable et contraire à l'obligation de l'État de prendre des mesures avec la diligence raisonnable requise pour prévenir et éliminer la violence et la discrimination à l'encontre des femmes. Ivonne Angelina Hernandez Segura ne devrait pas être en détention. Elle devrait avoir un statut au Canada. Elle devrait être protégée de situations de violence conjugale. Et, surtout, Madame Hernandez Segura, une mère dévouée et attentionnée, ne devrait pas être séparée de son fils.

Face à cette situation critique pour la vie et la sécurité de Madame Hernandez Segura et au nom du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, nous vous demandons, Messieurs les Ministres Blaney et Alexander, de rendre une décision à l'effet de ne pas déporter Madame Ivonne Angelina Hernandez Segura et de lui accorder la protection du Canada. Nous vous demandons que lui soit attribué un permis de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire afin de régulariser son statut d'immigration et qu'elle soit protégée au même titre que toute femme victime de violence conjugale au Québec et au Canada.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres Blaney et Alexander, l'assurance de notre considération,

---

Marie Josèphe Pigeon, Directrice générale  
SEP - Service d'Entraide Passerelle

CC : Solidarité sans frontières [solidaritesansfrontieres@gmail.com](mailto:solidaritesansfrontieres@gmail.com)

---

SEP, 911, rue Jean-Talon est, local 132, Montréal, Québec, H2R 1V5  
Tél. : (514) 277-0731      Courriel : [direction@entraidepasserelle.org](mailto:direction@entraidepasserelle.org)



Famille et Aînés  
Québec

